

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023014

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/01/2023

Objet : CONVENTION TYPE IMMERSIONS PROFESSIONNELLES SOUS OFFICIER LIEUTENANT CAPITAINE
PERSONNELS DE LA SOUS DIRECTION DE SANTE AU SDIS 31

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 24/01/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-014 Convention type immersion professionnelle.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2023-014.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20230123-2023014-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/01/2023

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, au jour du vingt-trois janvier à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 16 janvier 2023.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Immersions professionnelles sous-officier, lieutenant, capitaine, personnels de la sous-direction de santé au SDIS de la Haute-Garonne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30;

Dans le cadre de la formation de caporal, sous-officier, de lieutenant, de capitaine ou d'officiers et d'expert du SSSM, les sapeurs-pompiers réalisent des périodes d'immersions professionnelles dans le cadre de ces stages de professionnalisation.

Plusieurs SDIS sollicitent le SDIS 31 car ils recherchent des centres de secours à forte activité ou souhaitent faire découvrir une autre organisation aux agents.

Lors de ces immersions, qui seront limitées à 5 jours, le SDIS 31 prend en charge les repas ainsi que l'hébergement au sein des structures du SDIS 31 avec le petit déjeuner.

Une convention type est jointe afin de définir les conditions de ces immersions.

Il vous est proposé d'autoriser le président du conseil d'administration à signer les conventions.

ENTENDU le rapport de Lcl Michel MARIS,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer les conventions relatives aux immersions professionnelles.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

24 JAN. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.